



Marseille, le 10 novembre 2023

NOTE

CDC-CRC-CNC Féminin 2024

Par un vote lors du congrès d'Evian, le comité directeur a acté pour 2024 le passage du championnat des clubs féminin de 4 à 6 joueuses.

La période transitoire en 2023 aura permis aux clubs de se consolider et de se préparer à l'application de cette décision.

Pour autant, il a paru nécessaire que pour les CDC il soit mis en place des ententes limitées à 3 clubs afin de constituer les équipes.

Le but de ces ententes n'est pas de rassembler les meilleures joueuses mais d'offrir la possibilité à toutes les licenciées de pouvoir participer au championnat des clubs.

Ces ententes devront faire l'objet d'une validation attentive par le président du CD sur des critères objectifs comme la proximité des clubs ou les effectifs féminins.

Pour le plus haut niveau, en CRC ou CNC il n'a pas paru opportun d'autoriser des ententes pour éviter des effets d'aubaines.

Par cette décision, la FFPJP remplit son objectif voulu par un grand nombre de féminines d'être traitées sur le plan sportif au même titre que les hommes. Nul doute que le championnat des clubs féminin saura trouver sa place dans cette nouvelle configuration.

Bien cordialement et sportivement.

Pour le Comité de Pilotage du championnat des clubs

Laurent VAISSIERE